



Déclaration de l'Intersyndicale – INC Recouvrement du 25.10.2023

Mr le directeur de l'Urssaf Caisse Nationale,

Au lendemain de la décision unilatérale de l'employeur d'augmentation de la valeur du point de 1,5% au 1^{er} juillet 2023, les agents de la sécurité sociale ont exprimé par la grève du 13 octobre le caractère hautement insuffisant de cette mesure d'augmentation de 1.5 % de la valeur du point, bien en deçà de l'inflation.

En voulant ainsi clore le débat sur les salaires 2023, le gouvernement et le Comex ne font que confirmer leur mépris du personnel et l'absence totale de prise en compte des difficultés dans lesquelles il se trouve du fait de l'inflation. Ils ne font aussi qu'approfondir la colère des agents.

C'est en rapport avec cette colère que les administrateurs du Cor Ucanss ont quitté la réunion après avoir lu une déclaration en défense des revendications des agents le 19 octobre dernier.

C'est en rapport avec cette colère que l'Ucanss a été amené à annuler l'ensemble des Observatoires Régionaux.

C'est en rapport avec cette colère que nos fédérations n'entrent plus avec l'Ucanss dans les discussions relatives aux négociations depuis le 19 septembre.

En votre qualité de membre du Comex, l'intersyndicale vous interpelle et vous rappelle les attentes des salariés portées par notre intersyndicale par ces 3 revendications communes :

- La compensation de la perte du pouvoir d'achat par une augmentation significative de la valeur du point au 1^{er} janvier 2023 qui, a minima, tienne compte du niveau d'inflation ;
- L'attribution d'enveloppes budgétaires spécifiques permettant entre autres, la revalorisation des coefficients, la reconnaissance des compétences et le déroulement de carrière, communiquées en amont de l'ouverture des négociations portant sur les trois classifications des emplois et des rémunérations, Employés et Cadres, Praticiens Conseils et Agents de Direction.
- Le relèvement de la part employeur à 60 % dans le financement de la complémentaire santé, avec un budget complémentaire de 34 millions d'Euros soit 0,6 % de la masse salariale.

L'intersyndicale vous demande de porter ces demandes au sein du Comex et attend votre positionnement.

Dans le cadre des actions menées par l'intersyndicale, la participation des organisations syndicales à cette INC Recouvrement ne suivra pas l'ordre de jour proposé et se limitera à une intervention par organisations syndicales.

Après les réponses apportées par la Caisse Nationale, l'intersyndicale quittera la séance.